

«Genre» «Nom» «Prénom»  
«Qualité»

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2013 - 19H00

**Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. POUILLET Marcel, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.**

**Absents excusés : Mme ARRIETA Marie-Claude (procuration à M. DUGOURD), M. GIRARD Guillaume (M. ESTIER), Mme MEGE Isabelle (procuration à Mme REINICHE), M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.**

**Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- AFFAIRES FONCIERES
- PROJETS - TRAVAUX
- ASSAINISSEMENT
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

### AFFAIRES FONCIERES

#### Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AK 293 d'une superficie totale de 1588 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Eric MORILLA vendue 7 350 € au profit de Melle Stéphanie MACHEBEUF,
- AV 111 d'une superficie totale de 708 m<sup>2</sup>, comportant une habitation, appartenant aux héritiers de Mme Odile DUFAL vendue 90 000 € au profit de Mr Guillaume GIRARD.

#### Acquisition de terrains :

Le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir à l'€uro symbolique plusieurs petites parcelles cadastrées AY 563-564-565 d'une superficie totale de 266 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts SERVIER, constituant l'alignement sur le Chemin de Comps.

### PROJETS -TRAVAUX :

#### Nouvelle réglementation thermique : RT 2012

Monsieur le Maire relate l'arrêt brutal des dépôts de permis de construire de maisons individuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date d'application de la nouvelle réglementation thermique RT2012.

Chaque année le nombre de demandes se situe autour de la quinzaine ; à fin avril 2013 une seule demande a été déposée.

A la veille de l'élaboration d'un PLU orienté vers l'accueil de nouveaux arrivants, cette situation peut apparaître pour le moins compliquée pour le développement local.

Elle est, en l'état, incompréhensible et dramatique pour les projets des ménages modestes comme pour l'activité économique du secteur bâtiment qui voit le chômage remplacer la croissance.

Elle érige une porte définitivement close à la pratique, pas toujours absurde, des auto-constructeurs.

Il ne s'agit pas de nier toute réflexion et orientation vers l'économie d'énergie et les progrès technologiques en matière de construction mais il suffirait d'observer prioritairement les logiques vernaculaires comme les évidentes et bonnes attitudes bioclimatiques.

Si l'architecture et l'urbanisme peuvent être les liens qui mettent en accord l'Homme avec son environnement, dans une vie sociale et collective, la norme instaurée en dogme et la sur-réglementation vont cristalliser le refus de la diversité et la peur du vivre ensemble.

Le pouvoir politique, responsable de l'avenir de la société, serait plus inspiré de confier celui-ci à un collectif pluridisciplinaire à la philosophe éclairée et humaniste, plutôt qu'à la rigidité d'un quarteron d'incertaines officines d'ingénierie bornées sur des logiciels en perpétuelle obsolescence, quand elles ne sont pas soumises au lobbying..., à moins qu'il ne souhaite construire un monde dénué du moindre plaisir et promis à la déshumanisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande aux pouvoirs publics :

- De suspendre la RT 2012 et de reconsidérer l'élaboration d'une nouvelle réglementation, dans un contexte global, où toutes les composantes de la vie sociale et des territoires seraient prises en compte, dans la recherche d'un équilibre entre règles et libertés, entre consommation technologique soumise aux marchés et réelles économies pour un effectif respect de l'environnement.

#### PLU :

Le Maire rappelle la nécessité de réduire les zones constructibles dans le projet de PLU afin de se mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du SMADC).

#### POS :

Le Conseil Municipal est favorable au lancement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols afin de transformer la zone NA située rue de la Chartreuse en zone U pour la création du lotissement communal Bourg sud.

#### Maison de la Musique :

Les travaux se poursuivent par le changement des menuiseries extérieures.

#### Bâtiment de Comps :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Comps qui sont évalués à 364 780 € TTC.

Un diagnostic amiante est nécessaire avant travaux. Il sera confié au Cabinet SOCOTEC pour un montant de 562,12 €.

#### Aménagement RD 62 :

Afin de réduire la vitesse à l'entrée du bourg par la route des Fades, le Conseil Municipal souhaite aménager un rond-point et une « zone 30 ». Il a demandé l'assistance de la Division Routière du Conseil Général afin de présenter un projet d'aménagement et une demande de subvention. Il sollicite également l'abaissement de la vitesse à 70 km/h aux Jarasses.

#### Divers Travaux :

La pose de barrières de sécurité sur la route touristique de Coureix aux Fades est en cours.

L'Entreprise GUINTOLI doit intervenir à la décharge de Fougère pour des reprises légères d'éboulement. Elle sera également consultée pour réaliser divers travaux.

#### ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal est favorable, parallèlement à l'étude des réseaux d'assainissement, à l'actualisation de la carte du Zonage d'assainissement de la Commune, pour une mise en concordance avec le PLU. Le Cabinet C<sup>2</sup>EA propose cette prestation au tarif de 2 296,32 € TTC.

Lors de la réunion de démarrage de l'étude des réseaux avec le Cabinet C<sup>2</sup>EA, Mr FOURNERET du SATESE a signalé les problèmes d'écoulement d'eaux pluviales dans les stations d'épuration. Selon lui, quelques transformations sont possibles en attendant la construction d'une nouvelle station, ce qui demandera quelques années entre la mise en route du projet et le subventionnement par les différents organismes publics.

L'étude des réseaux d'assainissement consiste à repérer les réseaux du bourg, de l'ensemble des regards de visite (environ 500) et des différents ouvrages afin d'établir un plan à jour et de mettre en évidence les anomalies existantes. Une inspection télévisuelle est prévue ainsi que la rédaction d'un programme de travaux en fonction des résultats de l'étude.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Subventions : Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations : Ancizes-Comps Tennis de Table (650 €), Quad Nature Les Ancizes (400 €), Comité d'Organisation du Tour d'Auvergne Cycliste (250 €), Comité des Fêtes de Comps (3 500 €).

Services publics : Le Conseil Municipal reste vigilant quant aux réductions de postes dans les services publics, notamment dans les services rattachés à la Commune (Perception, Centre Social).

Une manifestation sera organisée par l'Association Sioule et Patrimoine le 29 juin pour la défense des services publics de la SNCF avec la participation éventuelle des délégués du SMADC.

Rythmes scolaires : Les différents intervenants sont consultés pour une mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Sections de Communes : Le Conseil Municipal est d'accord pour prendre en charge les cotisations de taxes foncières des propriétés des sections, compte tenu de leur montant dérisoire non recouvrable.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.